val d'oise
le département

Dossier à remplir pour le calcul du tarif de restauration

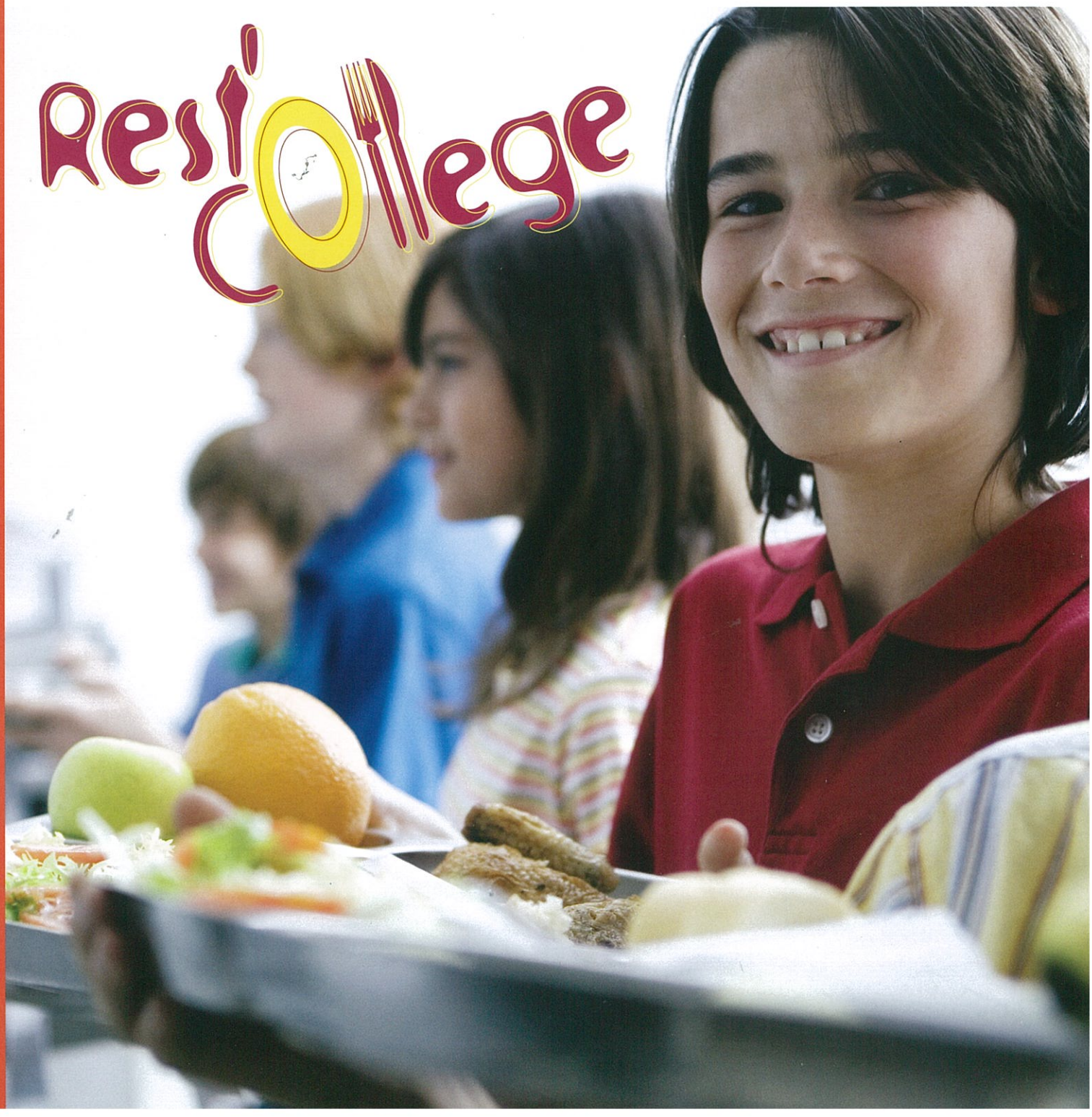

Rest'Collège

Madame, Monsieur,

Chaque jour, 35 000 collégiens fréquentent les restaurants scolaires du Val d'Oise, ce qui représente environ 5 millions de repas servis par an.

Depuis 2011, le Conseil départemental n'a eu de cesse d'améliorer la qualité et l'équilibre des repas servis. Avec notre dispositif, Rest'O collège, le nombre de demi-pensionnaires a augmenté sensiblement, grâce notamment à une grille tarifaire adaptée selon un principe d'équité et de juste contribution des familles.

Le Conseil départemental travaille avec les équipes de gestion et de restauration des collèges pour augmenter l'utilisation de produits locaux, pour limiter les déchets et pour poursuivre son programme de transformation d'offices de réchauffage en offices d'assemblage. Nos objectifs : offrir à nos enfants un repas toujours plus sain, de qualité et au juste prix.

Cette année cependant, le Gouvernement a décidé de réduire drastiquement, et plus encore, les sommes qu'il doit verser aux collectivités en contrepartie des actions qu'elles exercent en vertu de la décentralisation, comme la gestion des collèges. Pour notre département, ce sont 170 millions d'euros en moins sur les trois prochaines années.

C'est une somme colossale, notamment quand nous la rapportons au montant annuel consacré aux collèges en Val d'Oise, qui est de 67 millions d'euros. En trois ans, le Gouvernement aura supprimé l'équivalent de deux fois et demie le budget réservé à nos collégiens. C'est désastreux pour les finances du Conseil départemental et inquiétant pour les collégiens et leurs familles.

C'est sous cette contrainte que la nouvelle grille tarifaire, présentée dans ce document, a du être ajustée. Le montant de votre participation est calculé en fonction de votre quotient familial. Alors que le tarif réel d'un repas au collège est de 8 euros, avec le dispositif Rest'O collège, le Département continue à prendre à sa charge jusqu'à 85% de cette somme. Ainsi, pour l'année 2015-2016, le coût d'un repas à la charge des familles sera compris entre 1,20 euros et 5,05 euros.

Le Conseil départemental continue d'aider les familles valdoisiennes pour que la pause du midi reste un moment de plaisir pour tous.

Arnaud BAZIN
Président du Conseil départemental du Val d'Oise

Où et quand ?

Le dispositif concerne les 109 collèges publics du Val d'Oise.

Tous les jeunes scolarisés au collège sont concernés.

La constitution de ce dossier pour l'année scolaire 2015-2016 n'entraine pas l'inscription à la demi-pension, vous devrez inscrire votre enfant auprès du collège.

Comment ça marche ?

C'est très simple. Il suffit de remplir le dossier qui vous est remis. Le Conseil départemental calculera le tarif correspondant à votre situation.

1. Vous remplissez **le dossier**, sans oublier de joindre les pièces justificatives **dès maintenant.**
2. Vous déposez le dossier rempli au secrétariat de votre collège avant le **30 juin 2015**
3. Les services du Conseil départemental effectuent le calcul de votre tarif.
4. Vous recevez **une lettre** vous indiquant le tarif correspondant à votre situation.
5. **Vous inscrivez** votre(vos) enfant(s) auprès du collège qui vous enverra la facturation correspondant à votre tarif.

Tarifs 2015-2016 :

Six tarifs possibles selon votre quotient familial, dans le cadre des forfaits proposés par le collège (4 et/ou 5 jours par semaine).

QUOTIENT FAMILIAL	inférieures ou égales à 300 €	comprises entre 301 et 500 €	comprises entre 501 et 750 €	comprises entre 751 et 1000 €	comprises entre 1001 et 1250 €	supérieures ou égales à 1251€
TARIF D'UN REPAS PAR JOUR	1,20 €	1,75 €	2,60 €	3,40 €	4,25 €	5,05 €

Mode de calcul du quotient familial

QF : 1/12 du revenu imposable de l'année de réference + prestations familiales mensuelles

Nombre de parts fiscales

Une question ? Besoin d'aide ?

Vous pouvez obtenir toutes les informations utiles selon le moyen de votre choix :

- N°Azur 0 810 30 05 10 PRIX APPEL LOCAL
- www.valdoise.fr
- e-mail : restocollege@valdoise.fr

Conseil départemental du Val d'Oise : Direction de la Communication - Direction de l'Éducation et des Collèges - MAI 2015

Cadre réservé aux services du Conseil départemental

om et prénom du représentant légal : .....

.....

llège / Ville : .....

uotient : .....Tarif : .....

Cachet de l'établissement

Resto'College

Une question ? Besoin d'aide ?

Vous pouvez obtenir toutes les informations utiles selon le moyen de votre choix :

N°Azur 0 810 30 05 10
PRIX APPEL LOCAL

www.valdoise.fr

e-mail : restocollege@valdoise.fr

Conseil départemental du Val d'Oise : Direction de la Communication - Direction de l'Éducation et des Collèges - MAI 2015